

Présents Mmes et Mrs : Sonia AUBRY Sandrine SERRET, Christian DURAND, Danielle HAON, Richard GÉRET, Gilles SIPEYRE, Julien FURY, Didier MARGIER, Véronique RUEL.

Absents excusés : Victoria PELLÉ REIMERS, Nathalie CASAS, Loïc MANCHEC, Gilles LEYRIS donne procuration Sonia AUBRY.

La séance est ouverte à 19 heures 00 minutes sous la présidence de Sonia AUBRY, maire.

Richard GÉRET a été désigné secrétaire de séance.

Renouvellement de la convention d'adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,
Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif à la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
Considérant l'intérêt de la Commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique, et financière,

Sous la présidence de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour,

- d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard,
- d'approuver le renouvellement de la convention d'adhésion de la Commune à l'Agence Technique Départementale du Gard,
- d'autoriser Madame le Maire, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la Commune au sein des organes délibérants de l'Agence.

Projet d'implantation d'un distributeur de pizzas

Vu le nombre d'absents Madame le Maire propose de reporter ce sujet à la prochaine réunion du conseil.

Après en avoir délibéré par dix voix pour, aucune abstention, aucune voix contre, le conseil municipal approuve le report de ce sujet.

Questions diverses et informations :

- Organisation du bureau de vote dans le cadre des élections départementales et régionales :

Rappel sur les consignes sanitaires (vaccin, test PCR ...) et organisation du bureau.

- Projet d'achat d'un véhicule pour le service technique :

Monsieur Richard Géret présente les deux modèles de véhicule les plus appropriés pour le service technique :

- un modèle essence/ GPL (7l/100km) au prix de 20400 €ht
- un modèle tout électrique au prix de 33 640€ht

- Réunion jeunes :

Les administrés seront destinataire d'un courrier invitant les jeunes à participer à une réunion le mercredi 16 juin à 18 heures au foyer communal.

-Droit de préemption :

Monsieur Christian Durand propose au conseil municipal de prendre une délibération afin instaurer le droit de préemption sur la carte communale actuelle pour des projets d'utilité publique.

- Zone agricole protégée :

M. Christian Durand et Mme. Sandrine Serret pensent que le conseil municipal aurait dû répondre point par point aux demandes émises auprès du commissaire enquêteur par diverses personnes. Ils regrettent le fait de faire voter et de ne pas revenir sur la zone agricole protégée telle qu'elle a été présentée uniquement en cas de vote majoritairement contre.

M. Julien Fury a confirmé que pour toute modification de l'urbanisme et du moment que des requêtes ont été portées auprès du commissaire enquêteur, elles devaient être votées point par point.

Madame le Maire informe :

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 26 avril 2021 pour examiner point par point toutes les observations portées au commissaire enquêteur avant la tenue du conseil municipal en date du 03 mai durant laquelle la délibération actant la délimitation de la zone agricole protégée a été voté à la majorité.

-Prix du service assainissement :

Monsieur Christian Durand informe les membres du conseil municipal du mail reçu de l'Agence de l'Eau qui précise les conditions d'obtention de la prime épuratoire (1500 euros en 2020). Son obtention est soumise à l'augmentation de la redevance assainissement à 1€ /m3 au lieu de 0.70€ actuellement (base sur une consommation de 120 m3 d'eau).

M. Durand précise que la redevance telle qu'elle a été fixée, suffit à couvrir les dépenses de fonctionnement des stations et ne nécessite pas une augmentation.

-Problèmes des chiens :

Le 18 mai s'est tenue en mairie une réunion concernant la problématique des chiens non tenus en laisse.

Etaient présents deux officiers de la gendarmerie de Quissac, M.Géret, M.Sipeyre ainsi que M.Driole et Mme Pereira. Nous regrettons l'absence de M.Boisliveau.

La décision a été prise de prendre un arrêté interdisant la divagation des chiens.

Le procès-verbal de la séance est lu. Le conseil municipal par aucune voix contre, aucune abstention et dix voix pour, approuve le procès-verbal.

La séance est levée à 22 heures et 10 minutes.